

2025

ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-CHELS

**ALIENATION
D'UN CHEMIN RURAL
AU LIEU-DIT « COMBE DE LAYE »**

ENQUETE PUBLIQUE
ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL
AU LIEU-DIT « Combe de Laye »

1. Registre d'enquête publique	
2. Pièces administratives	
2.1 Extrait du registre des délibérations	4
2.2 Désignation du commissaire enquêteur	6
2.3 Arrêté municipal d'enquête publique du 18 février 2025	7
2.4 Avis d'enquête publique du 18 février 2025	9
3. Projet	
3.1 Notice explicative et photos du site	11
3.2 Plan des lieux-vue aérienne	15
3.3 Liste des propriétaires riverains	16
3.3.1 Liste	
3.3.2 Plan	17
3.4 Copie du courrier adressé aux propriétaires riverains	18
4. Communication	
4.1 Extrait de la dépêche du midi	20
4.2 Extrait de la vie quercynoise	21
4.3 Certificat d'affichage	22
5. Annexes	
Demandes des administrés	28

COMMUNE DE SAINT-CHELS

PIECES ADMINISTRATIVES

MAIRIE DE SAINT-CHELS**46160** Prefecture

046-214602542-20210305-2021_6-DE

Reçu le 16/03/2021

Publié le 16/03/2021

EXTRAIT**2021/6****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un et le cinq mars à vingt heures et trente minutes,
 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Chels, dûment convoqué, s'est réuni en
 session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr GOUGET Alain, Maire
 Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2021

Présents : Mmes Lafferrerie Martine, Vinghes Janine, Mrs Finet Pierre, Gouget Alain,
 Flaujac Patrice, Pary Dominique, Pégourié René, Lafferrerie Francis, Masbou Alain, Mr
 Rougeyroles Christian

Absente: Mme Maquin Myriam

Secrétaire de séance : Mr Rougeyroles Christian

Objet : Aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye »

Le chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » situé entre la voie communale n°2 dite des Escures(de la RD 82 à la VC n°108 dite de Sembérot) et la parcelle cadastrée section E n°156 et qui sépare les parcelles cadastrées section E n°s 157, 333, 347,348, 349, n'est plus utilisé par le public excepté par un propriétaire riverain l'utilisant et l'entretenant sur une partie de celui-ci (le débouché sur la parcelle E n°156 appartenant à un autre propriétaire, étant d'ailleurs embroussaillé et plus utilisé depuis plusieurs années) qui serait d'ailleurs susceptible de s'en porter acquéreur. L'accès à la parcelle E n°156 se fait donc par le chemin dit « des plaçals » et la parcelle E n°155 appartenant au même propriétaire.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Il est précisé que Mr Dominique Pary, s'est retiré de la salle lors des débats et du vote de cette affaire.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » susmentionné en application de l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- D'autoriser Mr le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

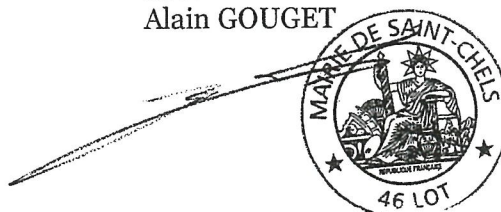
Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Alain GOUGET

Publié le 16/03/2021
 Alain GOUGET, Maire



MAIRIE DE SAINT-CHELS
46160 AR Préfecture

046-214602542-20231005-2023_28-DE
Reçu le 10/10/2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/28

L'an deux mille vingt trois et le cinq octobre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Chels, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Alain GOUGET, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/09/2023

Présents : Mmes Janine Vinghes, Martine Lafferrerie, Myriam Maquin, Mrs Alain Gouget, Pary Dominique, Alain Masbou, Pierre Finet, Patrice Flaujac, Francis Lafferrerie, Pégourié René, Christian Rougeyroles

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme Janine Vinghes

Objet : Aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Combe de laye »

Comme cela avait été évoqué lors d'une précédente réunion, le Maire rappelle que le Le chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » situé entre la voie communale n°2 dite des Escures(de la RD 82 à la VC n°108 dite de Sembérot) et la parcelle cadastrée section E n°156 séparant les parcelles cadastrées section E n°s 157, 333, 347,348, 349, n'est plus utilisé par le public excepté par un propriétaire riverain, Mr Dominique Pary l'utilisant et l'entretenant sur une partie de celui-ci (le débouché sur la parcelle E n°156 appartenant à un autre propriétaire, étant d'ailleurs embroussaillé et plus utilisé depuis plusieurs années) qui s'en porte acquéreur. L'accès à la parcelle E n°156 se fait donc par le chemin dit « des plaçals » et la parcelle E n°155 appartenant au même propriétaire.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

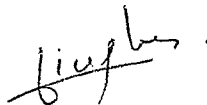
Il est précisé que Mr Dominique Pary, s'est retiré de la salle lors des débats et du vote de cette affaire.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De cesser expressément l'affectation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye »
- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » susmentionné en application de l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- D'autoriser Mr le Maire ou à défaut son adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance
Janine VINGHES



Publié le 10/10/2023



Le Maire
Alain GOUGET



2.2 Désignation du commissaire enquêteur

DEPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Figeac

MAIRIE DE SAINT-CHELS
341 route du Causse de Saint-Chels
champs du Lac
46160 Saint-Chels
Tel: 05 65 40 75 61
mairie.stchels@wanadoo.fr

Saint-Chels, le 26 novembre 2024

Monsieur Robert MARTEL
780 rue Laringade
46090 MERCUES

Objet : Dossier d'enquête publique concernant le projet d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye »

Monsieur,

Pour faire suite à votre entrevue du 23 juillet 2024 avec mon secrétariat, je vous confirme notre volonté de vous désigner comme Commissaire enquêteur pour l'affaire citée en objet.

Dans l'attente de notre future collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

LE MAIRE,
Alain GOUGET



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE SAINT-CHELS

1-2025

Le Maire de la Commune de Saint-Chels,
Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L161-1 à L161-13 et R161-25 à R161-27,
Vu, le Code des relations entre le public et l'administration,
Vu le décret n°2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux,
Vu la fiche de procédure des règles applicables en matière d'aliénation des chemins ruraux du 26 mars 2021, établie par la Préfecture du Lot,
Vu les délibérations du conseil municipal n°2021/6 en date du 05/03/2021 et n°2023/28 en date du 05/10/2023 décidant de la mise à l'enquête publique du projet d'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » (situé entre la voie communale n°2 dite des Escures et le chemin rural dit « des Plaçals »)
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,
Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le département du Lot au titre de l'année 2025,
Considérant que le Commissaire-Enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête

ARRETE

Article 1^{er} : Date et durée de l'enquête Publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la Commune de Saint-Chels (Lot) relative au «Projet d'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » (situé entre la voie communale n°2 dite des Escures et le chemin rural dit « des Plaçals »)
Du mardi 18 février 2025 à 10h00 au vendredi 07 mars 2025 à 18h00 pour une durée de 15 jours consécutifs

Article 2 : Désignation du Commissaire-enquêteur et Permanence

Monsieur Robert MARTEL, officier de l'armée de terre à la retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur et se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, en mairie de Saint-Chels :

- le mardi 18 février 2025 de 10h00 à 12h00
- le vendredi 07 mars 2025 de 16h00 à 18h00

Article 3 : Dossier d'Enquête Publique et observations du public

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenues à la disposition du public en Mairie de Saint-Chels pendant toute la durée de l'enquête du mardi 18 février 2025 au vendredi 07 mars 2025 inclus.

Ces pièces seront consultables :

- Le mardi et vendredi de 14h00 à 18h00

Afin que le public en prenne connaissance. L'ensemble sera consultable sur le site internet de la commune www.saint-chels.fr

Chacun pourra formuler éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la Mairie indiquée ci-dessus,
- Par courrier adressé à Monsieur le Commissaire-Enquêteur (Mairie de Saint-Chels- 46160 Saint-Chels) qui les annexera au registre,

°Par courriel : commissaire-enqueteur-46@hotmail.com, impérativement avant le vendredi 07 mars 2025 à 18h00, qui sera annexé au registre d'enquête (préciser en objet « enquête voirie »). Il sera donc de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse...),

°Au Commissaire-Enquêteur, en mairie, le premier jour de l'enquête, le mardi 18 février 2025 de 10h00 à 12h00 et le dernier jour de l'enquête le vendredi 07 mars 2025 de 16h00 à 18h00

°Il est également possible de contacter le Commissaire-Enquêteur par téléphone au **07 81 02 80 81**, afin de convenir d'un rendez-vous, en particulier pour échanger par visioconférence.

°Mesures d'hygiène et de distanciation sociale : le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la Mairie ; les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées.

Toute personne pourra également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique des publications de cet arrêté.

Article 4 : Publicité de l'enquête

Le présent arrêté sera affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie, aux extrémités des lieux concernés et sur le site internet de la commune (<https://www.saint-chels.fr>).

Un avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux (la Dépêche du Midi et la Vie Quercynoise).

Article 5 : Information des propriétaires riverains

Le Présent arrêté sera notifié avec l'avis d'enquête publique aux propriétaires riverains concernés, par Lettre Recommandée avec Avis de Réception (LRAR).

Article 6 : Clôture de l'enquête

A la date de clôture de l'enquête publique, le vendredi 07 mars 2025, le registre d'enquête sera clos par le Commissaire-Enquêteur, qui, dans un délai d'un mois transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Saint-Chels avec ses conclusions.

Article 7 : Décision intervenant au terme de l'enquête

Ensuite, le conseil municipal délibérera. La délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Préfecture du Lot. Si le conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire Enquêteur, la délibération devrait être motivée.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Chels aux jours et heures d'ouverture habituels et par voie dématérialisée sur le site internet de la commune www.saint-chels.fr. Cette mise à disposition durera une année à compter de la date de clôture, par le Commissaire Enquêteur, de l'enquête publique.

Article 8 : Voie de recours

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut-être exercé devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète du Lot et à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Saint-Chels, le 23 janvier 2025

Le Maire
Alain CHENET



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-CHELS

Enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye »

Par arrêté n°1-2025 du 23 janvier 2025 Le Maire de Saint-Chels a :

Ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » ;

Désigné Monsieur Robert Martel en qualité de commissaire enquêteur ;

Fixé les dates de l'enquête du **mardi 18 février 2025 à 10h00 au vendredi 07 mars 2025 à 18h00**

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie :

- Mardi et vendredi de 14h00 à 18h00

Et sur le site internet de la commune <https://www.saint-chels.fr> pendant la durée de l'enquête,

Chacun pourra consigner ses observations :

- En mairie sur le registre
- Par courrier postal adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie de Saint-Chels-341 route du Causse de Saint-Chels-Champs du Lac-46160 Saint-Chels
- Par courriel : enqueteur-46@hotmail.com

Le commissaire enquêteur recevra le public sans rendez-vous à la mairie de Saint-Chels

- Le mardi 18 février 2025 de 10h00 à 12h00
- Le vendredi 07 mars 2025 de 16h00 à 18h00

Il pourra être contacté au 07 81 02 80 81 afin de convenir d'un rendez-vous en particulier pour échanger par visioconférence

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions à la mairie de Saint-Chels et sur le site internet de la commune

Saint-Chels, le 23 janvier 2025

Monsieur le Maire

Alain GOUGET



COMMUNE DE SAINT-CHELS

LE PROJET

3.1 Notice Explicative et photos du site

NOTICE EXPLICATIVE :

Le projet se situe :

- Au lieu-dit « Combe de Laye » (doc.1 plan de situation). Le chemin se situe entre la voie communale dite « des Escures » et le chemin rural dit « des Plaçals ». Il est enclavé dans la propriété de Mr Dominique PARY composée des parcelles E 157-E351-E352-E353 (anciennes parcelles E333-E347-E348-E349 qui ont été regroupées) et débouche sur la parcelle E 156 propriété de Mr Philippe MERLE, exploitée par Mr Eric SIMON, agriculteur.

Il est précisé que Mr Dominique PARY, propriétaire riverain dudit chemin s'est porté acquéreur de celui-ci par courrier du 04 février 2021.

La proposition de soumettre ce projet à enquête publique a été validée par les délibérations du conseil municipal n°s 2021/6 en date du 05 mars 2021 et 2023/28 du 05/10/2023.

Le projet consiste à :

- ALIENER la totalité du chemin situé au lieu-dit « Combe de Laye » (doc.2 plan cadastral partie en rouge) enclavé entre les parcelles E 157-E351-E352-E353 (anciennes parcelles E333-E347-E348-E349 qui ont été regroupées) appartenant à Mr Dominique PARY et débouchant sur la parcelle E156 appartenant à Mr Philippe MERLE

Actuellement

Seule, la partie du chemin enclavé entre les parcelles E 157-E351-E352-E353 (anciennes parcelles E333-E347-E348- E349 qui ont été regroupées) est entretenue par Mr Dominique PARY, riverain.

Le débouché du chemin sur la parcelle E 156 est embroussaillé et n'est donc plus utilisé depuis plusieurs années ; l'accès à celle-ci se fait par le chemin rural dit « des Plaçals » et la parcelle E 155 appartenant également à Mr Philippe MERLE et exploitée par Mr SIMON Eric (de par sa configuration le passage d'un engin agricole y serait d'ailleurs difficile). Le propriétaire et son exploitant interrogés ne semblent pas opposés à la vente à Mr Dominique PARY.

Si l'aliénation est décidée, la commune propose de céder :

- A Mr Dominique PARY la totalité du chemin au lieu-dit « Combe de Laye » d'une superficie de 220 m2 définie sur le plan de division et de bornage, (document d'arpentage doc.3).

Département :
LOT

Commune :
SAINT-CHELS

Section : E
Feuille : 000 E 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 21/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

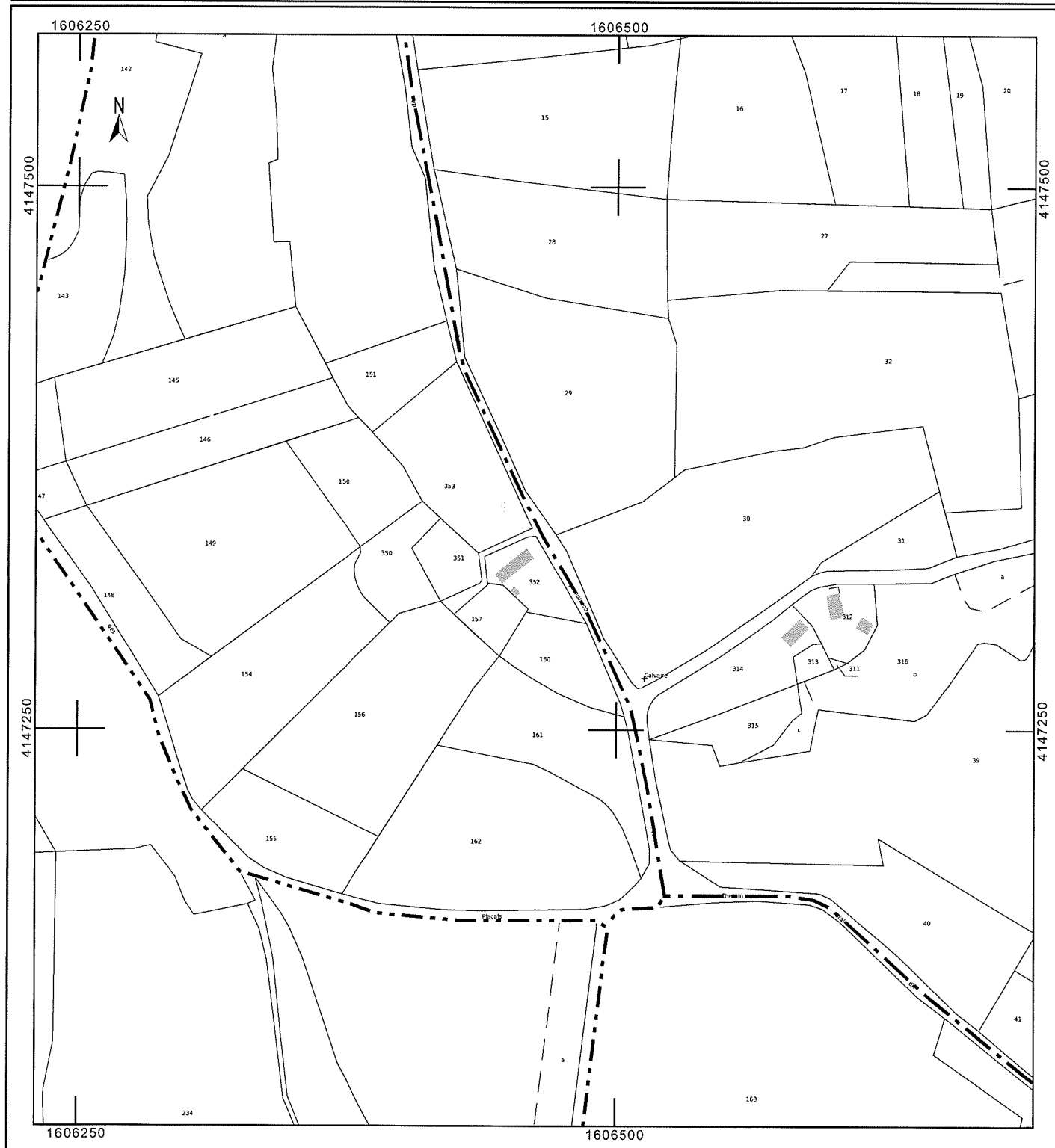
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départemental des Impôts
Fonciers
83 Rue Victor Hugo 46009
46009 CAHORS CEDEX
tél. 05-65-20-33-34 -fax
sdif.lot@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

document.1 - plan de situation



Département :
LOT

Commune :
SAINT-CHELS

Section : E
Feuille : 000 E 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 21/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

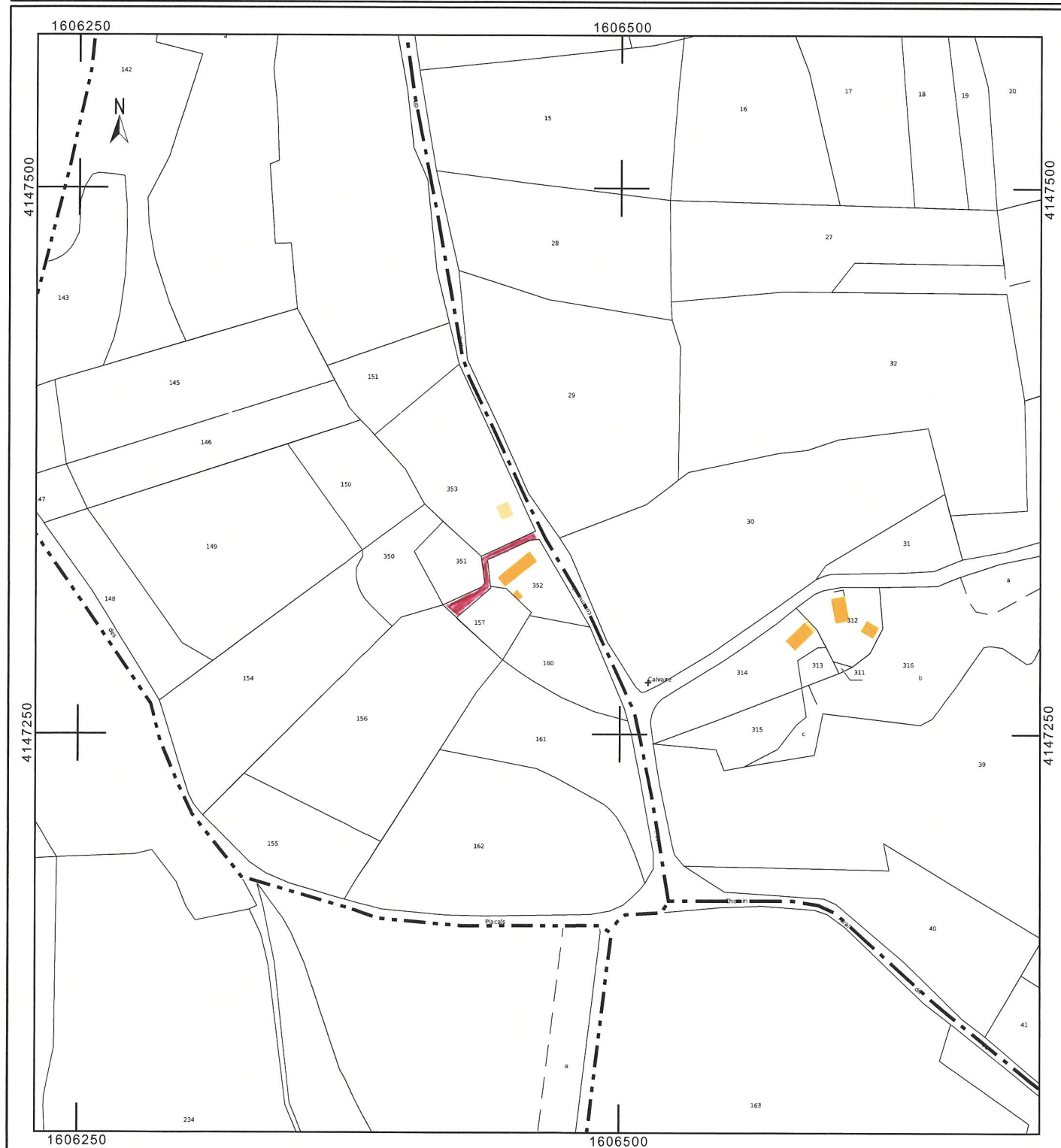
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*document 2 - plan cadastral
partie en rouge à aliéner*

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départemental des Impôts
Fonciers
83 Rue Victor Hugo 46009
46009 CAHORS CEDEX
tél. 05-65-20-33-34 -fax
sdif.lot@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Dossier : 241287

Date : 30/09/24

Echelle : 1/500

Géoréf. : CC45

Facteur d'échelle : 1

PLAN PARCELLAIRE

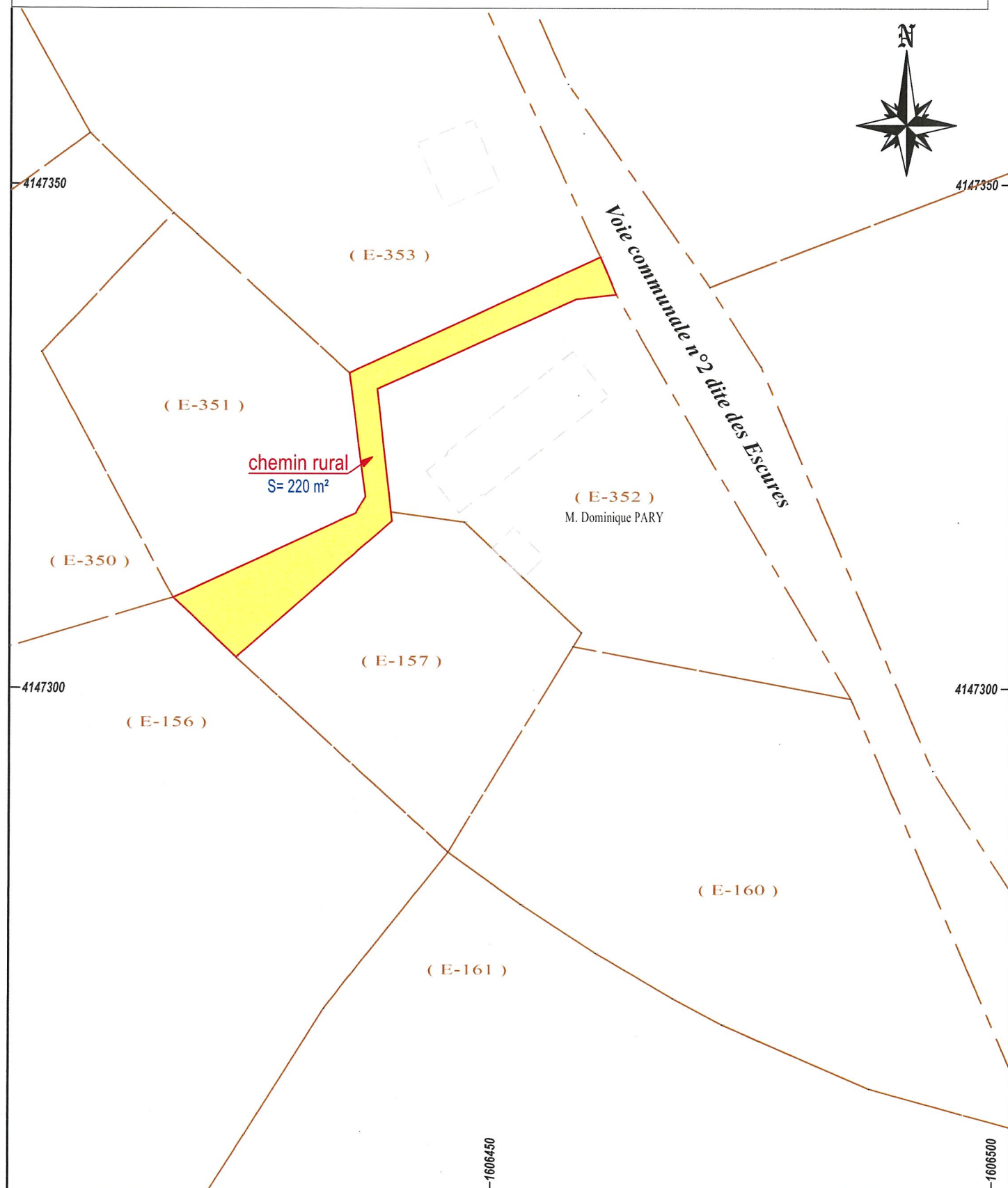
Département : LOT

Commune : SAINT-CHELS

Adresse : combe de laye

Cadastre : E N° (chemin rural)

Propriétaire(s) : Commune



3.2 Plan des lieux-vue aérienne



3-2 Plan des lieux-vue aérienne

3.3 Liste des propriétaires riverains

3.3.1 Liste

Riverains ayant reçu l'avis d'enquête publique, l'arrêté du Maire et le relevé parcellaire du site :

1- M. Dominique PARY

Parcelles E n°157-350- 351-352-353 (anciennes parcelles E n°s 333-347-348-349)

2- M. Philippe MERLE

Parcelles E 155-156

Département :
LOT

Commune :
SAINT-CHELS

Section : E
Feuille : 000 E 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 21/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

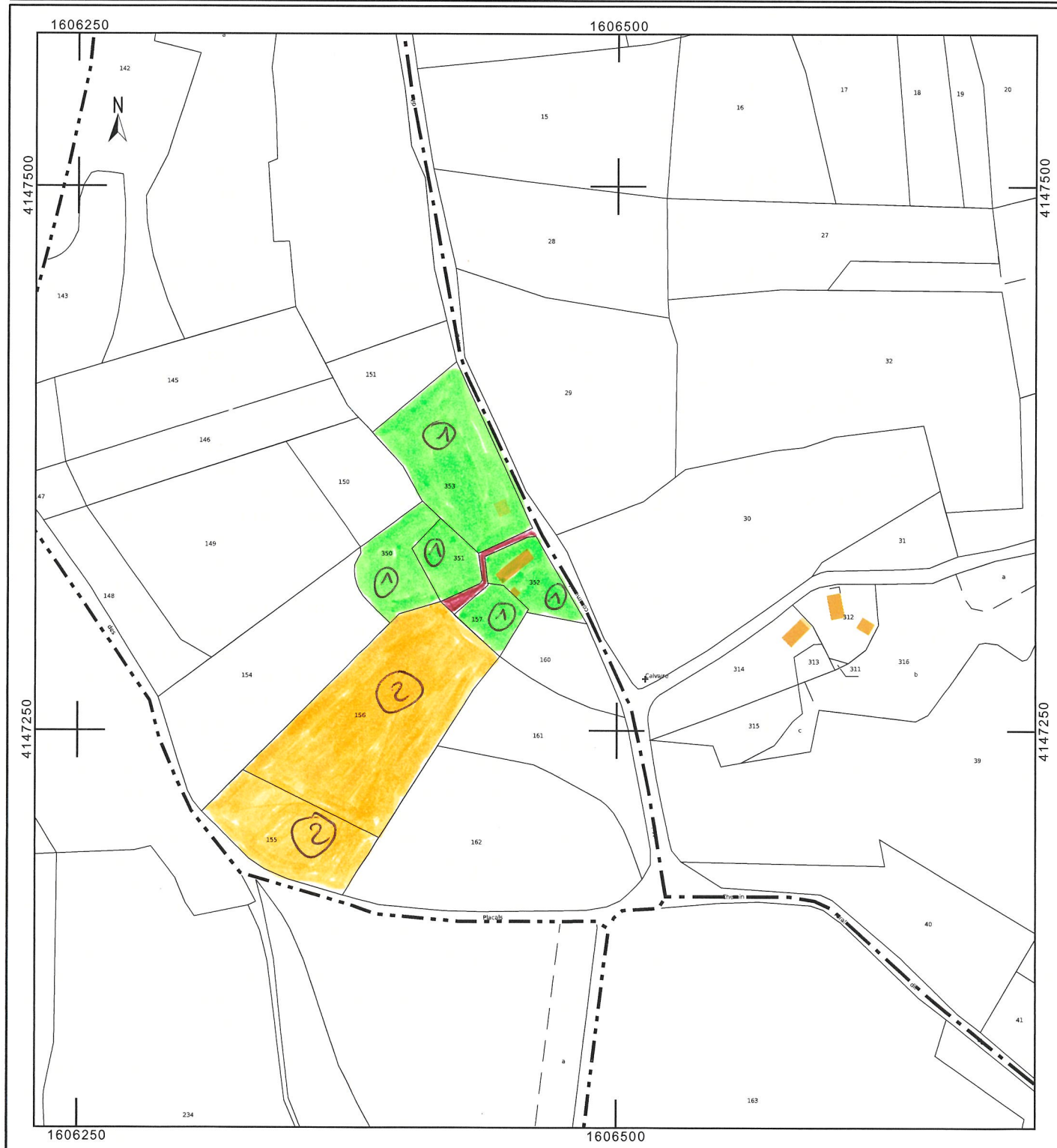
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

3-3-2 - Plan.

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départemental des Impôts
Fonciers
83 Rue Victor Hugo 46009
46009 CAHORS CEDEX
tél. 05-65-20-33-34 -fax
sdif.lot@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



3.4 Copie du courrier adressé aux propriétaires riverains

DEPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Figeac

MAIRIE DE SAINT-CHEL
341 route du Causse de Saint-Chels
champs du Lac
46160 Saint-Chels
Tel: 05 65 40 75 61
mairie.stchels@wanadoo.fr

Saint-Chels, le 31 janvier 2025

Monsieur Dominique PARY
416, Route de Sembérot
Combe de Laye

46160 SAINT-CHEL

LRAR :

Objet : Avis d'enquête publique

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons qu'une enquête publique sera ouverte du mardi 18 février à 10h00 au vendredi 07 mars 2025 à 18h00 pour le projet d'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye ».

Etant propriétaire des parcelles, qui sont limitrophes du projet d'aliénation, la mairie vous adresse ce courrier à titre informatif.

Je vous adresse également les conditions du déroulement de cette enquête et vous invite à prendre connaissance du dossier à la mairie de Saint-Chels, ou sur le site internet de la commune <https://www.saint-chels.fr>, à compter du mardi 18 février 2025 ou en vous présentant aux permanences du commissaire enquêteur.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

LE MAIRE
Alain GOUGET



COMMUNE DE SAINT-CHELS

COMMUNICATION

4.3 Certificat d'affichage

DEPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Figeac

MAIRIE DE SAINT-CHELS

341 route du Causse de Saint-Chels

champs du Lac

46160 Saint-Chels

Tel: 05 65 40 75 61

mairie.stchels@wanadoo.fr

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné, Alain GOUGET, Maire de la Commune de Saint-Chels, certifie que l’arrêté municipal n°1-2025 du 23 janvier 2025 prescrivant l’enquête publique préalable à l’aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye » est affiché depuis le 31 janvier 2025 :

- Sur des panneaux d’affichage, aux dimensions et couleurs règlementaires, à chaque extrémité de la partie du chemin rural concernée ;
- Sur le panneau d’affichage extérieur de la Mairie
- Sur le site internet de la Commune

Fait à Saint-Chels, le 31 janvier 2025

LE MAIRE

Alain GOUGET









COMMUNE DE SAINT-CHELS

ANNEXES

Dominique Pary

Les Escures
46160 SAINT CHELS
Tel 0954.44.88.44
Portable 07.66.33.60.82
Email: dpary@laposte.net

demande des administrés

Saint Chels, le 4 février 2021

Monsieur le Maire de la commune de Saint Chels
Mairie
Le Bourg
46160 SAINT CHELS

N.ref : Document3

V.Ref :

Monsieur le Maire,

Comme évoqué récemment verbalement, je sollicite le rachat du chemin communal qui se situe entre la Voie communale 2 dite des Escures (de la RD 82 à la VC 108 dite de Semberot) et la parcelle OE 156 et qui sépare les parcelles qui m'appartiennent : OE 157, 333, 347, 348, 349.

Cette opération me permettrait de recréer une cohérence de mes parcelles. Actuellement je suis le seul à utiliser et entretenir ce chemin ; l'accès à la parcelle OE 156 se fait par le chemin dit « des plaçals » et la parcelle OE 155. Le débouché du chemin sur la parcelle OE 156 est d'ailleurs bouché par les broussailles et n'est plus utilisé depuis une dizaine d'années. Le passage d'un engin agricole y serait d'ailleurs difficile de par sa pente, sa forme et sa largeur.

J'ai interrogé Philippe Merle propriétaire de la Parcelle OE 156 et Eric Simon qui l'exploite qui ne voient pas d'inconvénient au rachat du chemin par moi-même.

Je vous joins :

- Plan cadastral de situation
- Photos du chemin dans son état actuel

Je vous remercie par avance de votre réponse et reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Dominique Pary

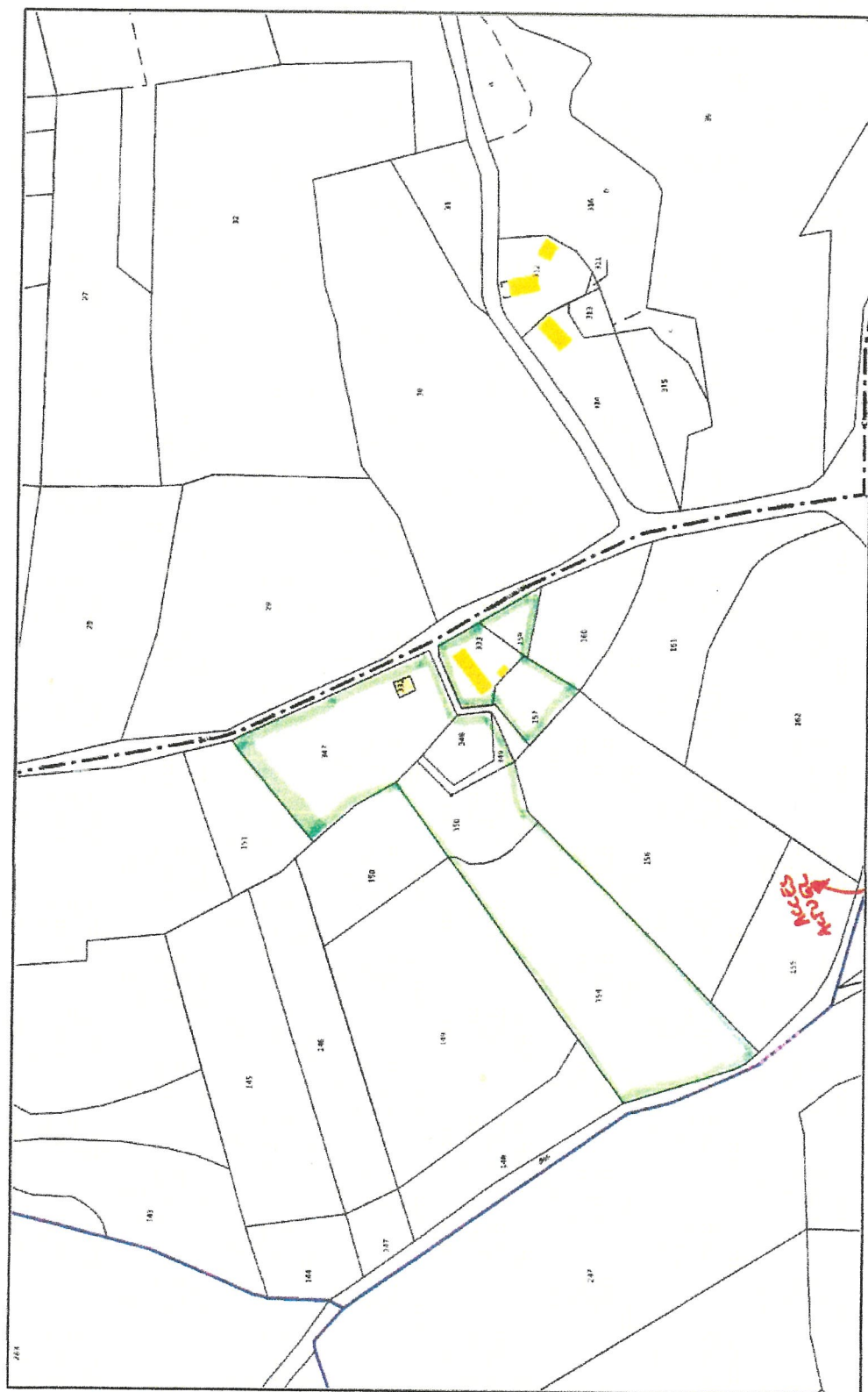
Dominique Pary

Dy

PJ : 2

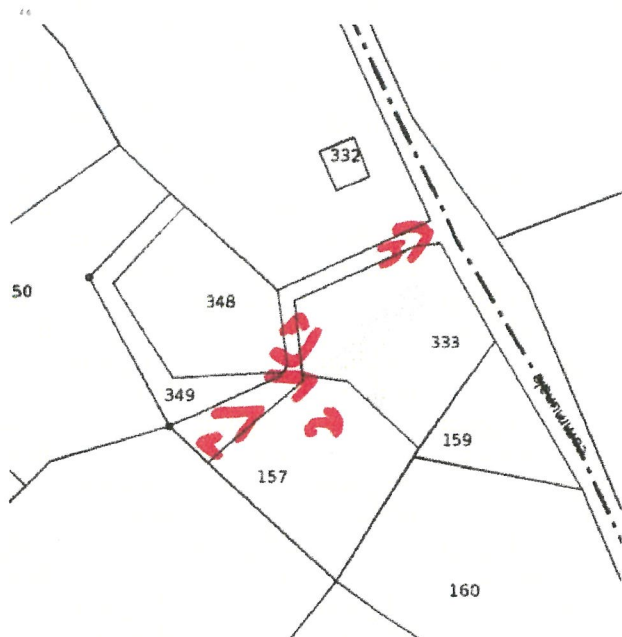
PROPRIÉTÉ
D. PANY

CHEMIN COMMUN
A DACHETER



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

Impression non normalisée du plan cadastral



1— débouché du chemin sur parcelle 156



2 — vue vers le débouché du chemin sur parcelle 156



3 — vue sur partie transverse



4 — vue du chemin communal
n° 2